

Mon Village

N° 12 - MARS 2012



Journal d'informations de Saint-Germain-sur-Avre

Édito

Francis GAUTIER

Maire de St-Germain-sur-Avre



En ce début d'année 2012, nous avons connu des températures clémentes pour le mois de janvier. Mais l'hiver était loin d'être terminé. En effet, en février nous avons pu constater des températures descendues jusqu'à -18°C avec un sol gelé sur 50 cm de profondeur, (attention aux citernes pour l'eau potable), et plusieurs centimètres de neige.

Encore une fois, l'équipe municipale a géré au mieux les interventions sur nos routes, principalement dans les côtes, mais le sel avec des températures inférieures à -10°C , n'a pas toujours eu d'effet.

Nous sommes aussi intervenus chez les personnes âgées (ravitaillement, déblocage de leur cour...).

Je réitère mon message de prévention concernant la **sécurité de nos routes** qui sont très sinueuses. Je vous demande expressément de respecter les limitations de vitesse, principalement aux abords des écoles. Pensez à nos enfants: il est inacceptable de perdre la vie à cause de personnes irresponsables. Je sais de quoi je parle ! Suite au rapport de gendarmerie de Nonancourt, l'insécurité (vois, dégradations) est en nette régression sur notre commune. Soyons néanmoins vigilants et faisons acte de civisme.

Cette année, notre action portera essentiellement sur le projet de construction du restaurant scolaire et l'extension de l'école. Les demandes de subventions sont dans les mains de nos différents financiers.

Il n'est pas trop tard, pour saluer une nouvelle fois les nouveaux arrivants sur la commune (19 foyers), remercier pour leur dévouement Madame la Directrice et les professeurs d'école, l'ensemble du personnel pour leur aide et leur compétence à tous les niveaux, les associations qui donnent de leur temps pour apporter dynamisme et animation à notre village.

Sachez qu'avec les membres du conseil municipal, nous restons à votre écoute et mettons tout en œuvre pour que vos attentes se réalisent.

Fleurissement



La remise des prix de la Compagnie Départementale des Villes et Villages Fleuris 2011 s'est déroulée le 25 novembre au Conseil général de l'Eure.

240 communes se sont inscrites en 2011.

Palmarès 2011

- 7 communes reçoivent leur première fleur et 4 se voient décerner une fleur supplémentaire
- 14 communes reçoivent le prix départemental dont Saint Germain sur Avre classée 3^e pour la catégorie 1000 à 2000 habitants et récompensée d'un chèque de 450 €
- 19 communes le prix de l'encouragement
- 16 communes le prix de la première participation, dont 7 sur le canton du Neubourg
- le prix de l'intercommunalité fleurie est décerné à la Communauté de Communes du Plateau du Neubourg



En ce qui concerne notre commune, c'est sur les critères suivants que s'est prononcé le jury : **belle originalité des supports** (bidons, arrosoirs et chorrettes fleuris. Le square et l'attention portée à l'accueil à la personne en mobilité réduite).

La participation du Foyer Rural est de 800 € pour l'achat des fleurs.

En 2012, vos élus et le personnel communal s'attacheront à faire encore mieux.

Ils vous invitent à embellir notre commune en fleurissant vos terrasses, fenêtres, jardins et bordures.



VIE COMMUNALE

Syndicat d'eau et d'assainissement de la Paquetterie

Les travaux de la construction d'un réservoir au sol au lieu-dit les Fumignons, route de Fontaine ont pris un léger retard suite aux intempéries de ces dernières semaines.

Les travaux comprennent :

- la construction d'une bache de mé-

lange de 400 m³ divisée en 2 cuves concentriques,

- d'un bâtiment technique avec les équipements hydromécaniques,
- d'un local d'analyses,
- un local basse tension,
- un local haute tension,

- Une chambre "by pass".

Tous ces investissements permettront dans un avenir proche de réduire considérablement les taux de nitrates de notre eau si précieuse.

Francis GAUTIER, Vice-Président

Syndicat Intercommunal Scolaire Saint-Germain - Courdemanche (SIS)

En tant que président du SIS, je vous informe de son fonctionnement en ce début d'année 2012.

Ce syndicat a été créé en juin 1979 entre nos deux communes.

L'effectif pour cette année compte 204 élèves scolarisés dont 88 en maternelle et 116 en primaire. 144 enfants sont domiciliés à St Germain, 60 à Courdemanche.

Il y a 5 classes à St Germain, de la petite section de maternelle au CE1, soit 128 enfants âgés de 3 à 7 ans. L'équipe enseignante est dirigée par Madame Véronique LETERME, Directrice, assistée de Mesdames M. ROCCHI, V. BOSTVIRONOIS, Ch. CRETON et M. MERCIER.

A Courdemanche, 3 classes du CE1 au CM2, soit 76 enfants âgés de 7 à 11 ans. L'équipe enseignante est dirigée par Madame JOURDAIN Hélène, Directrice, et de Mesdames C. VASSE et D. SERGENT.

Cantines : une moyenne de 100 repas par jour est servie à la cantine de St Germain. Berta GUILLEMET, ainsi que Laurence DEROUILLAC, Reinita ESTONINA-BUREAU, Karine HERCOURT, Stéphanie MAURICE, Valérie SIMON, Nathalie SIMONNET, Marie-France VAUGEOIS, Martine VINCENT et Jessica BUNEL exécutent cette tâche avec beaucoup de compétence. On compte 65 repas par jour pour Courdemanche, en moyenne.

Prix du repas : 2,81 € dont 2,60 € facturés aux familles pour St Germain-sur-Avre.

Garderie : 50 enfants sont accueillis à St Germain, de 6h45 à 8h50 et de 16h30 à 18h30.

25 enfants sont accueillis à Courdemanche.

Forfait journalier : 2,30 € ou forfait mensuel 19,00 €.

A St Germain, 10 agents dont 6 à temps complet, se répartissent les

tâches suivantes :

Accompagnement et surveillance dans les bus ; accompagnement, surveillance et service en cantine ; surveillance en garderie ; assistance auprès des institutrices en classe maternelle et nettoyage des locaux scolaires.

A Courdemanche, 3 agents dont 1 à temps complet.

Participation des communes au prorata du nombre d'habitants et du nombre d'élèves :

266 770 € en 2011 dont 184 978 € pour St Germain et 81 792 € pour Courdemanche.

Budget fournitures scolaires :

53,53 € / enfant

Budget Noël :

29,37 € / enfant

Budget Noël enfants non scolarisés :

16,21 €

Francis GAUTIER
Président

Travaux



- Ralentisseur trapézoïdal avec passage piétons situé devant la mairie : 5707,07 € à la charge de la commune.



- Place de Toisley : enfouissement des réseaux préalablement aux travaux de remise en état (réfection de la chaussée, pose d'un îlot central et pose d'un lampadaire stylisé).

- ERDF (SIEGE) : 37 000 €, 20% à la charge de la commune (6187,29 €)

- France Télécom : 4000 €, 60% à la charge de la commune (2662,919 €)

- Eclairage public : 8000 €, 40% à la charge de la commune (2675,69 €)

Soit au total 49 000 € de travaux, 11 525, 09 € à notre charge.

Raymond ANSART-VERDY

RAPPEL : toute modification ou restauration d'une maison d'habitation, travaux de clôture ou de murs nécessitent une **déclaration préalable en mairie.**

La réforme de la surface de plancher de référence en urbanisme

Vous envisagez de construire ou de modifier une construction existante à compter du 1^{er} mars 2012.

Votre demande d'autorisation d'urbanisme doit être sollicitée en nouvelle surface constructible la "surface de plancher".

Qu'est-ce que la surface de plancher ?

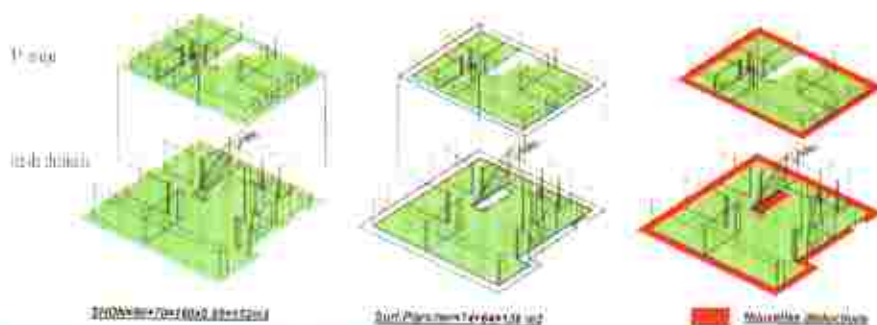
Votre demande d'autorisation d'urbanisme doit comprendre une seule et unique surface, "la surface de plancher", qui sert de référence pour l'évaluation des droits à construire mobilisables dans le cadre de votre projet de construction ou d'extension.

Quelle superficie prend en compte pour calculer la surface de plancher de votre projet ?

La surface de plancher de votre projet de construction est égale à la somme des surfaces de planchers de chaque niveau des et couvert sous hauteur de plafond supérieure à 1,80 mètre. Cette surface est calculée à partir du ou, intérieur des façades, l'épaisseur des murs extérieurs n'étant pas comptabilisée. Si votre projet comporte des tech-

Cette surface se substitue automatiquement à la surface de plancher hors œuvre brute (SHOB) et à la surface de plancher hors œuvre nette (SHON) à compter du 1^{er} mars 2012, y compris dans les documents d'urbanisme qui n'auraient pas fait l'objet d'une mise à jour.

niques d'isolation thermique extérieures telles que les murs épais ou les doubles parois, les surfaces de construction ainsi créées ne diminuent pas vos droits à construire. Cette nouvelle surface constructible répond donc à l'exigence de performance énergétique des constructions posée par le Grenelle Environnement. Elle est aussi, pour cette raison, inférieure à la SHON.



Quelles surfaces doivent être retirées du volume plancher de votre projet ?

À la superficie de votre future construction étant déterminée, doivent être éventuellement :

- les embrasures des portes et fenêtres,
- les cages d'escalier et d'ascenseurs,
- les aires de stationnement,

- les caves et les celliers en habitat collectif,
- les combles non aménageables,
- les locaux techniques des bâtiments d'activité ou d'habitat collectif,
- les circulations intérieures pour l'habitat collectif (déduction forfaitaire de 10 % des surfaces de plancher affectées à l'habitation).

Comment évaluer le calcul de la surface de plancher de votre projet ?
Vous pouvez calculer la surface de plancher de votre projet de construction à l'aide du simulateur de calcul mis à votre disposition sur le site du ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement

La nouvelle "surface de plancher" s'applique-t-elle à votre projet ?

- Si vous envisagez de déposer une demande de permis ou une déclaration préalable à compter du 1^{er} mars 2012, vous devez la solliciter en surface de plancher.
- Si vous avez déposé un permis et une déclaration préalable avant le 1^{er} mars 2012, la nouvelle surface de plancher ne s'applique pas à votre projet qui sera autorisé ou refusé sur la base des dispositions d'urbanisme fixées en SHON et SHOB avant le 1^{er} mars 2012.
- Si vous envisagez de déposer une demande de permis modificatif ayant un impact sur la surface autorisée dans le permis initial - à compter du 1^{er} mars 2012, vous devez

le solliciter en surface de plancher, qu'il s'agisse de la surface prévue par le permis initial ou de la surface envisagée dans la nouvelle demande.
Si vous sollicitez, à partir du 1^{er} mars 2012, un permis de construire dans un lotissement autorisé avant cette date, les droits à construire attribués à votre terrain par le permis d'aménager ou par une attestation d'élivage par le lotisseur à l'occasion de la vente ou de la location de votre lot sont applicables en surface de plancher au lieu et place de la surface exprimée en SHON. Toutefois, si vos droits à construire exprimés en SHON sont plus favorables, vous pouvez demander à en bénéficier.

Comment déterminer la surface de plancher de votre projet et les solliciter à permis de construire ?

Vous devez connaître l'emprise au sol de votre projet de construction ou d'extension pour déterminer si vous devez solliciter un permis de construire ou déposer une déclaration préalable et si vous êtes tenu de recourir à un architecte.
"L'emprise au sol" est la superficie résultant de la projection verticale du volume de la construction, tous débords et surplombs inclus.

- Elle comprend :
- l'épaisseur des murs extérieurs, matériaux isolants et revêtements extérieurs compris ;
 - les éléments en débords de la construction : auvents, acrotères, bandeaux, corniches, marquises etc. ;
 - les éléments en surplomb de la construction : balcons, loggias, coursives etc. ;

Votre projet est-il soumis à permis de construire ou à déclaration préalable ?

Dans le cas général, votre projet sera soumis à permis de construire dès lors que son emprise au sol ou sa surface de plancher est supérieure à 20 m². Il suffit pour cela que l'une des deux valeurs soit supérieure à 20 m².

Vous avez simplement à déposer une déclaration préalable si l'emprise au sol ou la surface de plancher de la construction est comprise entre 5 m² (à compter du 1^{er} mars 2012) et 20 m². Votre projet sera dispensé de formalité si son emprise au sol et sa surface de plancher sont inférieures à 5 m² (à compter du 1^{er} mars 2012).

Dans les zones urbaines du PLU, une simple déclaration préalable est requise pour tous projets d'extension d'une construction existante créant une emprise au sol ou de surface de plancher comprise entre 20 m² et 40 m² inclus à la condition que la construction totale après travaux ait une emprise au sol et une surface de plancher totale inférieure à 170 m² chacune.

Votre projet est-il soumis au recours à l'architecte ou à l'architecte ?

Le recours à un architecte est en principe obligatoire pour élaborer le volet architectural d'une demande de permis de construire. Toutefois, si vous êtes un particulier construisant pour vous-même, vous n'êtes pas obligé de recourir à un architecte si votre projet n'exécède pas 170 m² d'emprise au sol ou de surface de plancher.

Pour tout projet d'extension d'une construction existante soumis à permis de construire, le recours à un architecte est obligatoire si cette extension a pour effet de porter l'emprise au sol ou la surface de plancher de l'ensemble après travaux au-delà de 170 m².

Quelle différence y-a-t-il entre la surface de plancher et la "surface habitable" utilisée pour déterminer la base d'imposition de votre logement ?

Les deux surfaces ont des points communs qui sont :

- une entrée en vigueur concomitante fixée au 1^{er} mars 2012 ;
- une base de calcul similaire à laquelle s'appliquent des déductions supplémentaires spécifiques à la surface de plancher.

Vous pouvez donc, par un même calcul, déterminer la "surface habitable à la taxe d'aménagement" puis la surface de plancher de votre projet de construction.

MODALITES DE CALCUL DES DEUX SURFACES

Soit commun de calcul

- Somme des surfaces de planchers droits et couvertes sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 mètre, calculées au nu intérieur des façades.

Déductions communes

- les surfaces des portes et des fenêtres ;
- les cages d'escaliers et d'ascenseurs.

Déductions spécifiques à la surface de plancher

- les aires de stationnement ;
- les combles non aménageables ;
- les locaux techniques des bâtiments d'activité ou d'habitat collectif ;
- les cages et les galeries en habitat collectif ;
- réduction forfaitaire de 10 % des surfaces de plancher affectées à l'habitation pour l'habitat collectif.

janvier 2012



Direction Générale de l'Aménagement,
du Logement et de la Nature
Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages
Sous-direction de la législation de l'habitat
et organismes constructeurs
Bureau du suivi des organismes constructeurs
Arche Sud
92055 La Défense cedex
Téléphone : 33 (0) 1 40 81 83 51
Télécopie : 33 (0) 1 40 81 99 49



Pour plus d'informations :

Site internet du ministère de l'Écologie
Articles L. 112-1 et L. 331-10 du code de l'urbanisme
Articles R. 112-12, R. 420-1 et R. 431-2 du code de l'urbanisme

www.developpement-durable.gouv.fr

Recensement de la population

Les chiffres du recensement de la population française pour l'année 2009 ont été publiés le 1^{er} janvier 2012.

Les données précédentes dataient de 2006.

Avec ses 1251 habitants, Saint Germain sur Avre conforte sa position de seconde commune au sein du canton de Nonancourt et de commune la plus peuplée au sein de la CCRSE.

Avec une superficie de 5,4 km², la densité de population s'élève à 232 habitants/km².

Saint Germain sur Avre est la 78^e commune la plus peuplée de l'Eure sur 675.

	2009	2006	Evolution %
Haute Normandie	1 832 942	1 811 055	+ 1,2
Eure	582 822	567 221	+ 2,7
Canton de Nonancourt	11905	11498	+ 3,4
CCRSE	9197	8969	+ 2,5
Nonancourt	2344	2208	+ 5,8
Saint Germain sur Avre	1251	1217	+ 2,7
La Madeleine de Nonancourt	1228	1200	+ 2,3
Marcilly la campagne	1042	901	+ 13,5
Illiers l'Eveque	1013	996	+ 1,7
Mesnil sur l'Estrée	994	1029	- 3,5
Saint Georges Motel	976	966	+ 1,0
Muzy	823	851	- 3,4
Courdemanche	557	536	+ 3,8
Louye	234	229	+ 2,1
Saint Rémy sur Avre	3694	3720	- 0,7
Vert en Drouais	1118	1071	+ 4,2
Saint Lubin des Jancherets	4170	4124	+ 1,1

BIENTÔT 16 ANS !

PENSEZ AU RECENSEMENT

C'EST OBLIGATOIRE

Qui ? → Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.
Où ? → À la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par Internet (www.mon.service-public.fr).
Message ? → Pour vous inscrire et permettre votre convocation à la journée d'édification et de projection. L'opération de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

EN SAVOIR PLUS

www.defense.gouv.fr/jdc

OBJECTIF CITOYEN
(Service à l'Armée)

Vie communale

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 janvier 2012

Projet de lotissement rue des Iris : mise en œuvre de la procédure du Projet Urbain Partenarial.

Pose de chicanes Route du Mesnil.

Mise en accessibilité aux personnes handicapées des sanitaires de la salle des fêtes.

Indemnité d'Administration et de Technicité. Adjoint techniques de 2^e classe pluricommunaux.

Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures. Filière administrative.

Indemnité d'Administration et de Technicité. Filière administrative.

Indemnité d'Administration et de Technicité. Filière technique.

Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures. Filière technique.

Pour plus d'information, le registre des délibérations est consultable en mairie.

Le compte-rendu de chaque réunion de Conseil municipal est visible sur le panneau d'affichage de la mairie et sur le site internet : www.saintgermainesuravre.com.

Point relais lecture Eric de Buzolet

Depuis l'ouverture de la bibliothèque en novembre 2010, nous constatons le mercredi (15h-17h30) et le samedi (10h-12h), une fréquentation croissante. Les responsables accueillent avec beaucoup d'amabilité, les adhérents, et les conseillent sur leur choix. Les tout-petits sont tout aussi assidus. Les adolescents y trouvent leur bonheur, ainsi que leurs parents. La lecture à tout âge est instructive et ludique.



A ce jour, nous comptons 74 adhérents. Environ 900 livres ont été empruntés.

Aussi, nous souhaitons remercier nos fidèles lecteurs en offrant un livre au 100^e adhérent et à la personne qui empruntera le 1000^e livre.

En vrac

• Accueil des Nouveaux habitants

Au cours de l'année 2011, 19 familles ont choisi notre village pour y séjourner, nous les en remercions. Pour mieux accueillir les nouveaux résidents, nous projetons de réaliser un livret d'accueil où ils trouveront des informations utiles et pratiques afin de les guider dans la vie locale.

• Bilan du Marché de Noël 2011

Les recettes s'élèvent à 4369,36 € et les dépenses à 3357,17 €.

• Illuminations de Noël

80 maisons ont été remarquées pour leur participation aux décorations extérieures de Noël.

En 2012, nous pensons former un jury avec des enfants pour primer les plus belles décorations.

• Dégagement des routes

Ce début février aura une nouvelle fois connu un gros enneigement. Tout a été mis en œuvre pour que les routes soient bien dégagées : nombreux passages du chasse-neige adapté sur tracteur, et de la saieuse.



Remercions la municipalité et les employés municipaux pour leur travail sans relâche, et les divers services rendus aux habitants.

Saluons aussi le civisme des habitants qui ont prêté main forte aux conducteurs en difficulté.

• Détecteur de fumée

Il est **FORTEMENT** recommandé d'installer un détecteur de fumée dans son habitation. Savez-vous que 70 % des incendies ont lieu la nuit pendant que vous dormez ? Le détecteur de fumée peut vous sauver la vie.

Sachez que dès 2015, cette installation sera obligatoire dans tous les logements de France.



• 35 colis ont été distribués aux Anciens de notre commune. Le Foyer rural a participé à hauteur de 300 € et la commune 17 € par colis.

VIE ASSOCIATIVE

Comité des Fêtes

Le réveillon du 31 décembre 2011 organisé par notre association a connu un très vif succès. La salle des fêtes était comble et de nombreuses personnes ont malheureusement été refusées faute de place. Après un repas très apprécié, la soirée s'est prolongée jusqu'au petit matin sur la piste de danse animée par l'orchestre des

"Poulbots" : une belle ambiance pour le passage en 2012.

Le prochain rendez-vous est fixé au 31 mars 2012 pour une soirée irlandaise.

J.C. FLOCH
Président



Aventures canines

Le club aventures canines vous invite à sa randonnée pédestre avec ou sans chien, le 15 avril 2012.

Départ de la ferme Trussy 3 route de Mesnil à 10 h.

Prévoir son pique-nique. Un apéritif sera offert.

L'après-midi plusieurs démonstrations seront présentées.

Renseignements complémentaires auprès de Mme Debray
tel. 02 32 58 02 16.

Paulatte DEBRAY
Trésorière



Associations CHASSE et Sauvegarde du Patrimoine

Grand nettoyage de printemps le samedi 12 mai 2012 à 9 h 30.

Nos deux associations vous convient au ramassage des déchets le long de nos routes et de nos chemins.

Rendez-vous à Tailley au hangar de M. Guesney. Se munir de bates et de gants, sacs fournis. Café et boissons offerts aux participants.

Philippe QUESNEY et A. M. LE LAY, Présidents

Association des Anciens Combattants

Modifications au sein du bureau depuis janvier :

Président : Alexandre PEZON

Vices Présidents : pour St Rémy :

Adelhanide MERZAGOU (porte-drapeau)

et pour St Germain : Damiel BUNEL (porte-drapeau)

Trésorier : Jacques FRIESS

Trésorier adjoint : Michel RACHET

Commissaires aux comptes :

Serge LANOE (porte-drapeau)

et Christian DEBERSIN

Secrétaire : Raymonde BOUDEVILLE

Alexandre PEZON

Foyer rural

Le 21 janvier, était organisé un tournoi de belote. 33 équipes présentes dans une ambiance agréable.

Le 22 avril projet d'une foire à tout. La location du stand est de 3 € le mètre. Pour la réservation et des renseignements complémentaires téléphoner au 02 32 37 42 02 ou au 02 32 37 81 06.

Nous rappelons que tous les mardis à la salle des associations, à partir de 14h30, les joueurs et joueuses de belote, rami, scrabble, se réunissent. Cet après-midi ludique est suivi d'un goûter.

Le foyer rural joue pour toutes vos réunions familiales pour un maximum de 100 personnes, de la vaisselle complète. Se renseigner et réserver au : 02 32 37 81 06.

Tous les mercredis à partir de 20 h, gymnastique volontaire, à la salle des fêtes. Les cours de gymnastique se font dans une bonne ambiance. Ils sont dispensés par Laurence, professeur. Ces cours ont pour objectif de permettre de lutter contre le déséquilibre musculaire, de travailler le



cardio-respiratoire, l'équilibre, la coordination et le stretching avec le matériel adapté.

Jacqueline METAYER
Présidente

ASSGA

La présidente a accueilli une centaine de personnes autour d'un pot-au-feu, le 18 février.

La soirée s'est poursuivie sur la piste de danse.

Sortie en forêt de Chateauneuf en Thymerais, le dimanche 25 mars.

La route des moissonneurs est fixée en septembre.

Chaque dimanche matin, cyclistes et randonneurs sont présents, à 9 h sur le parking de l'école de St Germain.

Dany GUILLOREAU
Présidente



L'Eglise Saint-Germain

A l'origine, c'est une chapelle dont on trouve les traces dans une Bulle du Pape Alexandre en 1143.

C'est vers 1460 qu'elle fut reconstruite. Elle est constituée des matériaux extraits du sol de St Germain et de sa région : pierres de silex, sable, argile, chaux et terre à briques. Jusqu'en 1789 elle est propriété des Seigneurs de St Germain. En 1790, les biens de la cure sont déclarés "biens nationaux" et confisqués. Elle s'appellera "Temple de la raison et de la philosophie". Il faudra attendre le retour du roi de France (Louis XVIII, 1815-1824) pour que commence son aménagement intérieur.



C'est sous la magistrature du maire M. EVRARD (1827-1832) que sera acquis le tableau représentant la Sainte Famille, fixé au-dessus du maître-autel. Au cours du XIX^e siècle, la famille WADDINGTON, établie depuis plusieurs décennies dans la vallée de l'Avre, spécialisée dans la filature de coton, fera don de plusieurs vitraux et de l'harmonium. Suivra dans le transept la chapelle de la Vierge.

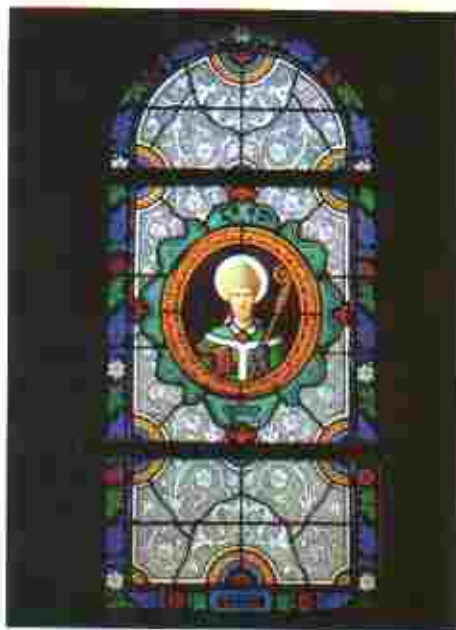
Au cours du XX^e siècle, des donateurs attachés à ce patrimoine, ont contribué à son embellissement. Entre 1969 et 1996 quelques réalisations : carrelage, électrification de la cloche, portail de l'entrée, murs, plafonds et boiseries sont renoués.

En 2002, l'église sera interdite au culte, et provisoirement fermée : la meule, champignon installé dans la structure de l'édifice détruit certaines parties boisées. Un énorme chantier débutera en 2005, et durera 15 mois. En 2006, le clocher retrouvera sa place, et lors de sa bénédiction et de la pose du nouveau coq on apprendra qu'il est à hauteur de 27,45 m. Aux journées du patrimoine le 16 septembre 2007, en présence du clergé, des autorités du département et des habitants de la commune, aura lieu l'inauguration officielle.

Notre commune doit son nom à l'apôtre St Germain qui au milieu du V^e siècle fut chargé d'évangéliser la NEUSTRIE (province dont les limites s'établissaient alors à l'ouest du pays, elle sera partagée par Charles le Simple en 911, selon une convention établie à St Clair-sur-Epte au profit de Rollon, chef d'une tribu scandinave. Elle se nommera la Normandie, et à partir de 1204 la NORMANDIE).

St Germain est représenté dans l'église, à droite du maître-autel. Il est fêté le 28 mai.

En 2008, débuta la restauration de 17 vitraux : création des parties lacunaires



et des médaillons. Deux ont été entièrement créés : St Germain et St Fiacre. Tous ces vitraux ont été restaurés selon les techniques du XIX^e siècle (Maître-verrier Eugène Moulin, de Dreux). Cette nouvelle restauration a été confiée à Vincent Jaillette, maître-verrier au Neubourg. En août 2009, l'église retrouvait toute sa splendeur.

Merci aux généreux donateurs qui ont permis toutes ces restaurations, sous l'égide de l'association pour la sauvegarde du patrimoine communal, et la Fondation du patrimoine de Haute-Normandie.

Merci aussi à vous, habitants de St Germain et des communes voisines, pour votre contribution et votre présence lors des concerts Gospel, piano et la chorale S^m Eve.

Remerciements

Voici ce mot découvert au pied de la stèle :
« Je fais le vœu d'une année sans guerre, sans attentat, sans victime innocente, sans famille déchirée par la folie des hommes. Angelique, je ne te connaissais pas, mais je pense très souvent à toi, et je chéris chaque jour passé avec mes enfants, en mesurant la chance que j'ai d'être encore là quand d'autres comme toi n'ont pas eu le choix ».

Samedi 11 février, 300 personnes se sont rassemblées pour l'inauguration de la stèle.

Emotion et gravité pendant l'énoncé des noms des victimes, les discours des officiels, et la dépose des gerbes. Quelques familles de victimes étaient présentes. Cette tragédie a créé des liens et une solidarité indéfectible.

Merci à vous habitants de la commune, qui avez permis que soit érigée la stèle qui nous invite à ne pas oublier.



Francis GAUTIER

BASE 105 : NETREVILLE - EVREUX



150 000 jeunes sortent chaque année du système scolaire sans qualification. La DEFENSE participe à l'émergence des élites au sein des milieux les plus modestes. Le plan égalité des chances (PEC) a été lancé en septembre 2007 par le ministre de la Défense d'alors Hervé Morin. Ce dispositif permet à l'ensemble des jeunes et plus particulièrement ceux issus de milieux modestes, de progresser dans la société.

Le PEC est fondé sur l'éducation et la promotion sociale. Il est ouvert aux jeunes filles et jeunes hommes. Ce plan se décline en 7 actions : lycées militaires, tutorat, cadets de la Défense, préparations militaires, formations qualifiantes réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté, et les établissements publics d'insertion à la Défense. Selon les actions, les jeunes peuvent être encadrés par du personnel du ministère de la Défense, d'active ou de réserve, du personnel de l'Education Nationale ou par des étudiants. Le premier but est "social". Pour qu'une société évolue il faut "casser" les ghettos. La Défense doit participer à l'effort national : elle est un "escalier social" (Propos du Général de brigade aérienne CHEVASSU et par Frédéric JONNET, proviseur de lycée détaché au ministère de la Défense).

La BA 105 a accueilli 32 jeunes en 2011. Le programme portait sur : le goût du risque calculé, l'éthique, la cohésion, la solidarité, la socialisation, l'institution égalitaire (uniforme), et l'insertion professionnelle. Des stages de 2 à 4 semaines au sein d'une unité ayant pour but l'initiation à la vie militaire avec obtention d'un brevet.

Il existe 400 spécialités au sein de l'Armée de terre. En 2011, 13 000 à 15 000 jeunes se sont enrôlés.

Ce qui fait de l'Armée de Terre le plus grand pourvoyeur d'emplois.

Pour tous renseignements : contacter à Nêtreville un responsable local à la jeunesse, ou www.defense.gouv.fr

A.M. LE LAY
Correspondante Défense

Dates ELECTIONS PRESIDENTIELLES - 22 avril et 6 mai 2012

ELECTIONS LÉGISLATIVES - 10 et 17 juin 2012

Il est à noter que pour une PROCURATION, se présenter à une gendarmerie ou un commissariat avec une pièce d'identité (une seule procuration par personne).

Si vous n'avez pas de carte d'électeur, vous présenter au bureau de vote avec une pièce d'identité où l'on vérifiera votre inscription sur la liste électorale de votre commune.

Etat Civil

Naissances :

- Amandine LLOIT, le 14 novembre 2011
- Maxence ROPERCH, le 23 février 2012
- Laureline LECLERE, le 27 février 2012

Décès :

- Robert MARO, le 3 décembre 2011
- Madeleine VAN TRICHT,
le 20 février 2012

Agenda

- 25 mars : sortie en forêt de Châteauneuf avec l'ASSGA
- 31 mars : soirée irlandaise du comité des fêtes - salle des fêtes
- 15 avril : randonnée pédestre avec aventures canines - 10 heures - 3 route du Masnil
- 22 avril : foire à tout organisée par le Foyer rural
- 12 mai : nettoyage de printemps - 9 h 30 - Toisley hangar de M. Quesney - Organisé par les associations de la Chasse et du patrimoine
- 13 juillet : Feu d'artifice et pique nique
- 26 août : Possée d'Août
- 15 - 16 septembre : Journées du Patrimoine
- septembre : route des moissonneurs
- 28 octobre : banquet des Anciens
- 11 novembre : banquet des Anciens Combattants
- 24-25 novembre : Marché de Noël

• Rédacteurs en Chef - A.M. LE LAY - E. ROCHOUX

• Ont participé à la rédaction de ce numéro : C. JACQUEMIN, M. CHABROL, R. ANSART, M. BAPTISTE, J. METAYER, E. PLESCHKE

• Crédit photographique : F. FEZ, P. LECOURT

• Réalisation maquette et impression : Imprimerie Poutret - 02 37 42 02 31 - IMPRIM'VERT

• Si vous souhaitez nous faire part de vos remarques, de vos demandes ou recevoir des informations de la mairie par e-mail n'hésitez pas à nous adresser vos coordonnées : mairie.saingermain-sur-avre@wanadoo.fr - www.saingermain-sur-avre.com

• Associations : pensez à nous adresser les dates de vos manifestations pour le 2^e trimestre 2012 avant le 10 juin 2012.